

**Monsieur Christophe Mirmand**  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Place Félix-Baret  
CS 80001  
13282 Marseille Cedex 06

Aix-en-Provence, le 6 octobre 2020

ANNE-LAURENCE

PETEL

DEPUTÉE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

CONSEILLÈRE MUNICIPALE  
D'AIX-EN-PROVENCE

CONSEILLÈRE  
MÉTROPOLITAINE

CO-PRÉSIDENTE  
DU COMITÉ POUR  
L'ÉCONOMIE VERTE

Ref. 202010-004 ALP / SW

Objet : limitation de la vitesse sur l'autoroute A51 (Venelles)

Monsieur le Préfet,

Par la présente, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la proposition d'abaissement de la limitation de vitesse sur l'autoroute A51 dans la traversée de la commune de Venelles, portée par M. Arnaud Mercier, maire de Venelles, et de nombreux riverains.

Mise en service au début des années 1970, l'autoroute A51 a d'abord eu pour vocation de relier les agglomérations de Marseille et d'Aix-en-Provence. Dans un souci de désenclavement du nord des Bouches-du-Rhône et des départements alpins, celle-ci a ensuite progressivement été prolongée vers le nord et la vallée de la Durance au cours des années 1980 et 1990.

C'est ainsi que la section reliant Aix-en-Provence à Cadarache, traversant le territoire de la commune de Venelles, fut inaugurée en 1985, dans des zones alors majoritairement rurales et agricoles.

Néanmoins, après trente-cinq ans de développement urbain, l'autoroute A51 se trouve aujourd'hui en lisière de l'agglomération de Venelles, dont la population est passée de moins de 2700 habitants en 1975 à plus de 8300 aujourd'hui.

Il résulte de cette situation de nombreuses nuisances pour les riverains. D'abord en termes de qualité de l'air puisque les mesures réalisées par AtmoSud mettent régulièrement en évidence des niveaux de dioxyde d'azote et de particules fines très supérieurs aux normes fixées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en bordure des axes autoroutiers du Pays d'Aix.

Ensuite en termes de nuisances sonores, notamment dans un contexte où l'autoroute A51 n'est que très partiellement bordée par des murs antibruit et où le concessionnaire semble peu enclin à aller au-delà de ses strictes obligations légales en matière d'édification de protections acoustiques.

Une étude de l'Agence nationale de santé publique, publiée en 2016, a mis en évidence que la pollution de l'air due aux particules fines est la cause de 48 000 décès chaque année en France, dont plus de 34 000 seraient évitables.

Aussi, je crois nécessaire une action des pouvoirs publics pour améliorer la qualité de l'air dans le nord de l'agglomération aixoise. C'est pourquoi je suis favorable à un abaissement permanent de la limitation de vitesse sur l'autoroute A51, aujourd'hui fixée à 130 km/h dans la traversée de la commune de Venelles.

Je vous serais donc particulièrement reconnaissante de bien vouloir me tenir informée des réflexions menées par vos services ainsi que des délais dans lesquels cette mesure, importante pour la santé et la qualité de vie des habitants du Pays d'Aix, pourrait être mise en œuvre.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question de santé publique, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma parfaite considération.

Bien sincèrement



Anne-Laurence PETEL  
Députée des Bouches-du-Rhône